

## SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR RÉVISÉ DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS 2024 -2031

---

### Contexte

La MRC du Haut-Saint-François présente son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé à la population. Le PGMR a pour but d'aider la MRC et ses municipalités à planifier leurs activités et leurs services en gestion des matières résiduelles (GMR) pour les sept prochaines années.

Le PGMR de la période 2016-2020 proposait 36 mesures pour l'amélioration de la GMR de la MRC du Haut-Saint-François. De façon sommaire, quatre (4) mesures proposées dans ce PGMR ont été réalisées, comme l'étude comparant différents modes de gestion des vidanges des fosses septiques. De plus, vingt-quatre (24) autres, comme la campagne du *Mouvement j'y participe*, sont en cours de réalisation. En revanche, huit (8) mesures n'ont pas été réalisées ou ont été abandonnées; il s'agit, par exemple, du projet de ressourcerie.

### Faits saillants

D'après les données d'élimination du MELCCFP, chaque citoyen de la MRC du Haut-Saint-François a éliminé en moyenne 371 kg de déchets au cours de l'année 2021. Cette donnée inclut les trois secteurs : résidentiel, industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que la construction, rénovation et démolition (CRD).

Le taux global de mise en valeur des matières de ces trois secteurs est estimé, en 2021, à 42 %, avec un avantage au secteur résidentiel qui a récupéré 57 % des matières résiduelles. Les matières récupérées le sont surtout à travers la collecte des matières recyclables, celle des matières organiques et l'apport volontaire aux écocentres.

### Plan d'action

Le plan d'action du PGMR vise l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) ainsi que celles de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Le plan d'action du PGMR est axé sur les orientations suivantes :

1. Réduire les quantités de matières enfouies en priorisant la hiérarchie 3RV
2. Instaurer la gestion et la valorisation de l'ensemble des matières organiques du territoire
3. Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles dans les ICI et dans le secteur des CRD
4. Acquérir de l'information pour optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire

Les mesures proposées dans le plan d'action concernent entre autres les volets suivants :

- Favoriser la réduction à la source et le réemploi

- Assurer la collecte et le traitement des matières organiques du résidentiel et des ICI
- Accompagner les ICI dans l'amélioration de leur performance en GMR
- Créer des incitatifs à la bonne gestion des résidus de CRD